



Durant votre hospitalisation, votre médecin et les professionnels de la santé ont jugé nécessaire de recourir aux soins de réadaptation afin de permettre la récupération de votre mobilité.

Afin de mieux répondre aux besoins et diminuer le temps d'attente pour les services de réadaptation, l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal a revu le fonctionnement des services de réadaptation à Montréal.

Suite à l'évaluation de votre état de santé, un professionnel de la santé va transmettre au Centre de services de santé et de services sociaux (CSSS) de votre quartier ou de votre région, une demande de services comprenant les informations sur votre état de santé et les caractéristiques de votre environnement.

De concert avec votre CSSS et après étude de votre dossier, vous recevrez vos soins de réadaptation soit :

- À votre domicile,
- Dans des services externes (Centre de jour, cliniques de physiothérapie, etc.),
- En centre hospitalier de réadaptation.

Si vous devez recevoir vos soins de réadaptation à l'intérieur d'un centre hospitalier de réadaptation, le CSSS dirigera votre évaluation à l'institution désignée du quartier ou du territoire où vous habitez.

Avec votre collaboration et celle de votre famille, soyez assuré que les équipes de l'HMR et des CSSS feront une évaluation qui représente votre situation et vos besoins.

Nous vous souhaitons une bonne réadaptation.